

## REUNIONS DE QUARTIER 03-07 OCTOBRE 2022

### SUITES DONNEES AUX PRECEDENTES REUNIONS DE QUARTIER

Elles se sont déroulées du 13 au 17 septembre 2021 et du 2 au 6 mai 2022

Ci-dessous : principales demandes qui avaient été faites et les réponses apportées.

#### SEPTEMBRE 2021

Demandes	Réalisations
Voir pour abaisser la haie de l'ancienne station d'épuration	Laisser en l'état, cela oblige les gens à ralentir
Rehausser le grillage city park	Devis = 26 000 euros
Revoir les horaires du feu pour sécuriser au mieux dans les heures de pointe	En cours
Passage piéton sortie chemin école/pré aux moines	Fait
Information élagage arbres à la pop	Fait
Plus de poubelles	Au budget 2022
Réunion publique fibre	12 octobre 2021

#### MAI 2022

Demandes	Réalisations
<b>SECURITE</b> Tampons bouche égout à entretenir  Rapprocher panneau clignotant plus près carrefour rue neuve Sécuriser rd point fond rue fontaine pour empêcher rodéos voiture Rue neuve en sens unique Installer une croix sur le feu qui n'en a pas à l'entrée du village Au rétrécissement du chemin de Montmasse vers cimetière mettre panneau passage alterné	5/6 tampons changés/an. Remplacement des tampons les plus critiques (rte de Sennely, impasse des Sylvains, rue du Pré aux Moines) d'ici la fin de l'année  Pas besoin  Pierres posées semaine 20  Ca peut accroître vitesse donc non Fait fin juin  En cours
<b>ENTRETIEN PAYSAGER</b> Ramassage de l'herbe après tonte à l'aire de jeux Nettoyer régulièrement dalle béton autour conteneurs Pots de fleur orange à embellir Courrier élagage haie/arbres Impasse des Audebrets sol recouvert de compost = entretenir les haies	Redit aux services techniques En cours par commission embellissement 1ers courriers envoyés 20/05
<b>ECLAIRAGE</b> Lampadaires chemin des vignes Eclairage cour Maugerie	Inscrit au budget 2023 En cours
<b>LIAISONS DOUCES</b> Piste cyclable Tigy/Vienne Liaison douce bas rue Moulin à l'eau/RD14	Rdv pris avec la CCL pour en discuter
<b>FIBRE</b> Poteaux vs enterrer	En discussion avec le CD45

## **INFORMATIONS**

### **1) Ferme solaire au lieu-dit Le Cercle**

Luxel, une filiale d'EDF renouvelable, a comme projet d'implanter au lieu-dit Le Cercle une ferme photovoltaïque (panneaux photovoltaïques posés au sol) : environ 25 ha de panneaux sur une surface clôturée de 55 ha.

Le sujet a été discuté lors de la Conférence citoyenne du 24 février. A la question : Que pensez-vous de l'installation d'une ferme solaire au lieu-dit La Cercle ? Doit-on accepter le projet photovoltaïque, le refuser, ou approfondir l'étude d'un projet d'agrivoltaïsme ?

La recommandation de la Conférence citoyenne a été la suivante : Le projet du Cercle est intéressant, mais nous devons imposer de marier le parc avec une activité agricole (élevage). La conférence encourage la mairie à continuer ses réflexions et à avancer sur ce projet agrivoltaïque.

Le 28 mars, une réunion a été organisée entre la commune, les propriétaires du site et le représentant de Luxel.

Il lui a été fermement indiqué que le Conseil Municipal, en accord avec la Conférence citoyenne, est favorable à ce projet à la condition expresse qu'il soit associé à une activité agricole réelle (élevage ovin). La commune veut avoir des garanties de la part de Luxel que cette activité agricole sera viable, pérenne et correctement rémunérée. Si ce n'est pas le cas, le Conseil Municipal s'opposera au projet.

Le représentant de Luxel a clairement indiqué qu'il acceptait ces conditions.

Si tout se passe comme prévu, la ferme entrera en service en 2025 pour un fonctionnement, dans un 1<sup>er</sup> temps, de 20 ans.

Depuis, Luxel a fait procéder, à ses frais, à une étude des sols. Cette étude est déterminante dans la poursuite du projet : si l'indice est inférieur à 2.5pts, alors il n'y a aucune objection à l'implantation de la ferme ; s'il est autour de 2.5/3, alors il faut sérieusement argumenter ; au-dessus de 3, impossible.

Résultats : sur les 6 parcelles, 5 sont à 2 et une à 3. Le projet peut donc continuer. Une étude faune/flore va être réalisée sur un an (4 saisons)

### **2) Fibre**

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur notre commune.

Mi-août 2021, des armoires ont été installés à deux points de la commune : l'une à l'entrée du chemin des Marnes route d'Orléans et l'autre devant les tennis. C'est de ces armoires que partira la fibre.

Les travaux de raccordement ont été lancés.

Le bourg devrait être entièrement fibré au 2<sup>ème</sup> semestre 2022, les écarts courant 2023. Dans la mesure où l'entreprise chargée des travaux a oublié la moitié des tronçons concernés par un éventuel enfouissement, les travaux vont prendre du retard pour les lieux-dits.

Actuellement 60 % des foyers sont raccordés.

Ce nouveau réseau est réalisé en parallèle du réseau cuivre d'Orange en réempruntant les mêmes infrastructures utilisées par l'opérateur historique (fourreaux ou appuis aériens). Malheureusement, il s'avère que dans certains cas Orange a installé son réseau à même la terre sans mettre en place de fourreaux rendant impossible la réutilisation des infrastructures qui par définition sont inexistantes.

Dans cette situation, le délégataire du département, Loiret Fibre, devra préalablement au déploiement de la fibre, construire de nouvelles infrastructures en privilégiant le recours aux appuis aériens (poteaux bois) ou enfouir la fibre. Cela concernera essentiellement les écarts.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, cela ne représente aucun coût pour la commune.

Dans le cas de l'enfouissement, la commune sera sollicitée à hauteur de 15 % du coût total, soit environ 5.7 euros/ml. Le CD avance cette somme, la commune peut rembourser en 5 ans à taux zéro.

### **3) Pharmacie**

Le Conseil Municipal a acheté la pharmacie (173 000 euros + 2850 euros frais de notaire) le 11 avril dernier. Nous avons signé une convention avec un cabinet d'orthoptiste associé à un opticien pour qu'il s'y installe courant novembre.

### **4) Aide numérique**

1ère étape : passage du bus France Services du Conseil départemental toutes les 3 semaines depuis avril 2022

Aide aux démarches administratives numériques, calendrier sur le site de la commune, parking de la Mairie, gratuit

2ème étape : ateliers numériques pour tous mis en place par le Conseil départemental effectif depuis le 22 septembre.

Ateliers thématiques (tablette, ordinateur, smartphone, internet, messagerie ...) par groupe de 8 personnes maximum, salle de la Mairie, gratuit, plusieurs dates déjà programmées les 3 octobre, 24 novembre, 8 décembre, s'inscrire directement à l'organisme qui réalise les formations : tel : 02 38 25 45 45

3ème étape : bus numérique "Pour bien vieillir". Opération conjointe Région Centre + caisses de Retraite programmé le 26 octobre

Découverte du numérique (former les seniors aux nouvelles technologies), place du Prieuré, 2 sessions de 12 personnes (une le matin, une l'après-midi), gratuit, s'inscrire à la mairie

### **5) Réserve Communale de Sécurité Civile**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est une des composantes du Plan Communal de Sauvegarde. Elle est composée de citoyens volontaires et bénévoles prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population en cas de crise.

Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement. Il ne faut pas de compétences particulières pour être réserviste. Il est recherché des profils variés. Les missions confiées aux réservistes seront en rapport avec leurs compétences et leurs aptitudes physiques.

L'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile est d'aider les équipes municipales en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, etc.) ou d'accidents technologiques (par exemple, en cas d'accident de poids lourd transportant des matières dangereuses).

Il s'agit d'effectuer les missions simples et non dangereuses pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Toute personne qui participe à la Réserve Communale de Sécurité Civile s'engage, pour une période minimale d'un an, à :

- accomplir la mission pour laquelle elle est mobilisée selon les instructions données par le maire ou par toute personne qu'il a désignée
- faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences de son engagement
- observer un devoir de réserve, de discrétion, de neutralité pendant l'exercice de sa mission
- faire preuve de bienveillance envers toute personne rencontrée
- avoir une assurance responsabilité civile (merci de fournir l'attestation)

Une réunion va être organisée le 19 octobre avec les personnes déjà inscrites

## 6) Sécurité

C'est un sujet de préoccupation majeur.

- Aménagements autour de la salle des fêtes

Réalisés

- Plateaux surélevés

Deux vont être installés, devant la mairie et à l'angle rue Neuve/rte d'Orléans

A noter : un accident léger a eu lieu il y a quelques semaines sans gravité (un poids lourd a refusé la priorité à une voiture).

Du fait du renchérissement des coûts et d'aménagements complémentaires exigés par le Conseil Départemental, le coût des travaux a nettement augmenté (euros TTC ; chiffres arrondis) :

	Avant projet (03/22)	Dossier consultation entreprises (06/22)	Ecart
Plateau devant mairie	33 000	36 600	+ 3 600
Plateau carrefour RD14/rue Neuve	43 300	62 500	+ 19 200
Ensemble	76 300	99100	+ 22 800

Un appel d'offres a été réalisé cet été. Une seule entreprise a répondu et pour un coût supérieur à celui du dossier.

Sur les conseils d'ECMO, notre bureau d'études, nous refaisons un appel d'offres.

## 7) Campagne d'amélioration de l'habitat

Face au renchérissement du coût des énergies, il est de plus en plus nécessaire d'avoir une bonne isolation de sa maison et un système de chauffage efficient. Comme l'année dernière, la municipalité propose de conseiller les habitants qui le souhaitent avec deux mécanismes, gratuits car mis en œuvre par des bénévoles :

- une visite de votre logement par des bénévoles formés à cela (et avec une caméra thermique) pour voir avec vous quels seraient les travaux à faire en priorité pour améliorer votre isolation et votre chauffage
- une réunion d'information sur les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre pour réaliser ces travaux.

Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre de ces activités, inscrivez-vous en mairie, directement auprès des secrétaires ou par mail : [mairie@vienne-en-val.fr](mailto:mairie@vienne-en-val.fr)

## 8) Logements France Loire

Deux réunions publiques ont été organisées en septembre 2020 et 2021. Des informations ont été publiées régulièrement sur le site, à la rubrique « Où en sont les travaux au 19, rte de Jargeau »

Création d'espaces verts individuels et collectifs pour un cadre paysager et verdoyant, pour le confort des résidents et des riverains

Logements individuels			Logements intermédiaires	
<i>T3 plain-pied (66 m<sup>2</sup>)</i>	<i>T3 duplex (66 m<sup>2</sup>)</i>	<i>T4 duplex (82 m<sup>2</sup>)</i>	<i>T2 plain-pied RdC (48 m<sup>2</sup>)</i>	<i>T3 duplex R+1 + combles (66 m<sup>2</sup>)</i>
2	1	6	5	5
9			10	
<b>Nombre total de logements</b>			<b>19</b>	

Logement individuel : un pavillon

Logement intermédiaire : un appartement dans une maison

Ces logements sont intergénérationnels (plusieurs logements sont adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite) et ouverts aux personnes aux conditions de ressources faibles.

Un espace public paysager est installé au cœur des bâtiments. Il sera ouvert à tous.

La demande se fait en ligne sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index> ou, pour les candidats qui ne peuvent s'inscrire en ligne, en remplissant le formulaire de demande de logement disponible au secrétariat de mairie. Pour que la demande soit enregistrée par les services de France Loire, joindre la demande accompagnée de la copie de leur pièce d'identité et de leurs 2 derniers avis d'imposition à l'adresse suivante : France Loire, 33 rue du Faubourg de Bourgogne CS 51 557 - 45000 Orléans Cedex 1  
Initialement prévu, 1ers locataires : 1<sup>er</sup> trimestre puis courant été 2022

Maintenant, 1ers locataires : novembre (les 1ères commissions d'attribution ont eu lieu en septembre)

## 9) Cabinet de la sage-femme

Notre sage-femme Marielle Peyré est brutalement décédée en juin. Les patientes avaient été réorientées vers des collègues par les services de l'ordre départemental des sage-femmes.

La commune étant propriétaire des murs, c'est au Conseil Municipal de lui trouver un/une remplaçant(e).

Nos actions :

- Nous avons décidé de racheter tout le matériel (12 000 euros) afin d'en faire un argument supplémentaire pour aider à la reprise.
- Nous faisons passer une annonce, depuis le 15/07, sur le site de l'ordre national des sage-femmes.
- Nous sommes en contact avec la présidente départementale de l'ordre.
- Nous avons contacté les écoles de sage-femmes de Tours, Nantes et Clermont-Ferrand pour leur demander d'informer les nouveaux diplômés.

## 10) Parcours de la concertation 2<sup>ème</sup> campagne

Le Conseil Municipal souhaite impliquer les Viennoises et les Viennois dans la réflexion sur l'avenir de notre commune : le parcours de la concertation. Ce parcours se décline en trois instances :

- L'ouverture des commissions municipales thématiques

Toutes les commissions sont ouvertes. Il suffit de s'inscrire pour devenir citoyen(ne) associé(e) et, ainsi, participer aux débats. L'avis de chaque commission est consultatif. Une trentaine de personnes étaient inscrites.

- Les réunions publiques thématiques

Ce sont des réunions d'information sur un sujet précis. A titre d'exemple, ont déjà eu lieu des réunions sur l'énergie, l'eau, l'urbanisme et la sécurité routière.

- La conférence citoyenne

La conférence citoyenne est composée, à part égale, de deux catégories de personnes : des personnes participant aux commissions thématiques et d'autres tirées au sort parmi un échantillon représentatif de la population (sexe et âge). Elle est chargée, en lien avec les commissions thématiques, de discuter des projets structurants, c'est-à-dire impliquant fortement notre commune, dans sa population comme son territoire et présenter, à l'issue de la discussion, des recommandations adressées au Conseil Municipal proposant des lignes de conduite sur les enjeux présentés et suggérant la prise en compte de certaines idées.

A noter sur vos tablettes :

- Réunion publique d'information sur la concertation et de mise en place de la concertation : 13/10 20h30
- Ouverture des commissions aux nouveaux membres : novembre

## 11) Action CVM

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz organique, incolore à température ambiante. C'est un composé très volatil et faiblement soluble dans l'eau.

Seules les canalisations en PVC, en partie publique du réseau d'eau potable, posées avant 1980 sont concernées. Le chlorure de vinyle monomère est classé depuis 1987 comme étant un agent cancérigène certain pour l'Homme selon le centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Des prélèvements ont été réalisés en Sologne et dans le val en mai et août de cette année. Les propriétés où le taux de CVM est supérieur à la limite de qualité ont été prévenues, par un courrier nominatif, et des recommandations, données par l'Agence Régionale de Santé, leur ont été fournies.

Pour que les mesures soient tout à fait complètes, deux autres campagnes, en saison froide, sont d'ores et déjà programmées : une en octobre/novembre et la dernière en janvier 2023.

## 12) Fleurissement RD14

La commission embellissement a plusieurs projets en cours ou à venir. Parmi ceux qui lui tiennent particulièrement à cœur, pour le bien-être de tous et également pour l'image que peut renvoyer le village, est le fleurissement de la RD14, en collaboration avec l'association La ville est mon jardin. Certains d'entre vous, qui habitez sur cette route, avez déjà certainement reçu un courrier vous encourageant à participer à ce programme. Nous avons besoin de votre collaboration et de votre soutien pour embellir notre village et faire que nous soyons fiers d'habiter à Vienne en Val. Merci d'avance de votre retour vers la mairie ou l'association.

## 13) Economies d'énergie

Dans le contexte d'augmentation considérable des coûts de l'énergie (électricité, carburant et gaz), il est indispensable, pour préserver la planète et les finances de notre commune, de mettre en place un plan d'économies d'énergie. Ce plan concernera aussi bien les services de la mairie que la commune en général. Les Viennois sont également invités à faire ce qu'ils peuvent afin de limiter leur consommation d'énergie.

#### **14) Campagne de stérilisation des chats**

Les chats errants commencent, dans certains endroits, à poser un réel problème de santé publique. Le Conseil a confié à l'association Anymos, dont le siège est situé à Vienne en Val, la mise en place d'un programme de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune. Ce programme suivra l'organisation suivante :

- Capture des chats non identifiés et transport par l'association chez un vétérinaire à des fins de stérilisation
- Après réalisation des actes vétérinaires, remise des chats ainsi traités sur leur lieu de capture et nourrissage par l'association
- La présente convention est établie à compter du 1er novembre 2022, et ce jusqu'au 1er mars 2023.